



760, route Nationale 97 - 83210 LA FARLEDE
Tél : 04 94 27 87 27 - Fax : 04 94 27 87 28
www.assainissement-autonome.com

SERVICE TECHNIQUE D'ORGANISATION & DE CONSTRUCTION

Demande d'autorisation d'installation d'une station d'épuration individuelle

Vous allez construire ou améliorer votre habitat : traiter et évacuer vos eaux usées, c'est obligatoire ! Il est indispensable de concevoir le système d'assainissement avant même le projet de construction.
Pour constituer votre dossier, n'hésitez pas à consulter les services d'hygiène de la Mairie ou du milieu de la D.D.A.S.S. de votre département.

DEMANDEUR

NOM, PRENOM : _____
ADRESSE COMPLETE : _____ TELEPHONE : _____

- **EN QUALITE DE :** (Propriétaire, occupant la construction située)

ADRESSE COMPLETE : _____
COMMUNE : _____ DEPARTEMENT : _____
PARCELLE CADASTREE N° : _____
NOM DU LOTISSEMENT ET N° DU LOT (éventuellement) : _____

- **NATURE DU PROJET :**

CONSTRUCTION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE :
PERMIS DE CONSTRUIRE N° : _____ CERTIFICAT D'URBANISME N°: _____ Délivré le : _____

CONSTRUCTION AYANT DEJA FAIT L'OBJET D'UN :
PERMIS DE CONSTRUIRE N° : _____ CERTIFICAT D'URBANISME N°: _____ Délivré le : _____

CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

CONSTRUCTION NEUVE
 RESIDENCE PRINCIPALE
 RESIDENCE SECONDAIRE
 RESIDENCE LOCATIVE

NOMBRE DE PIECE : _____
 TRANSFORMATION
 AGRANDISSEMENT
Date de la précédente installation : _____

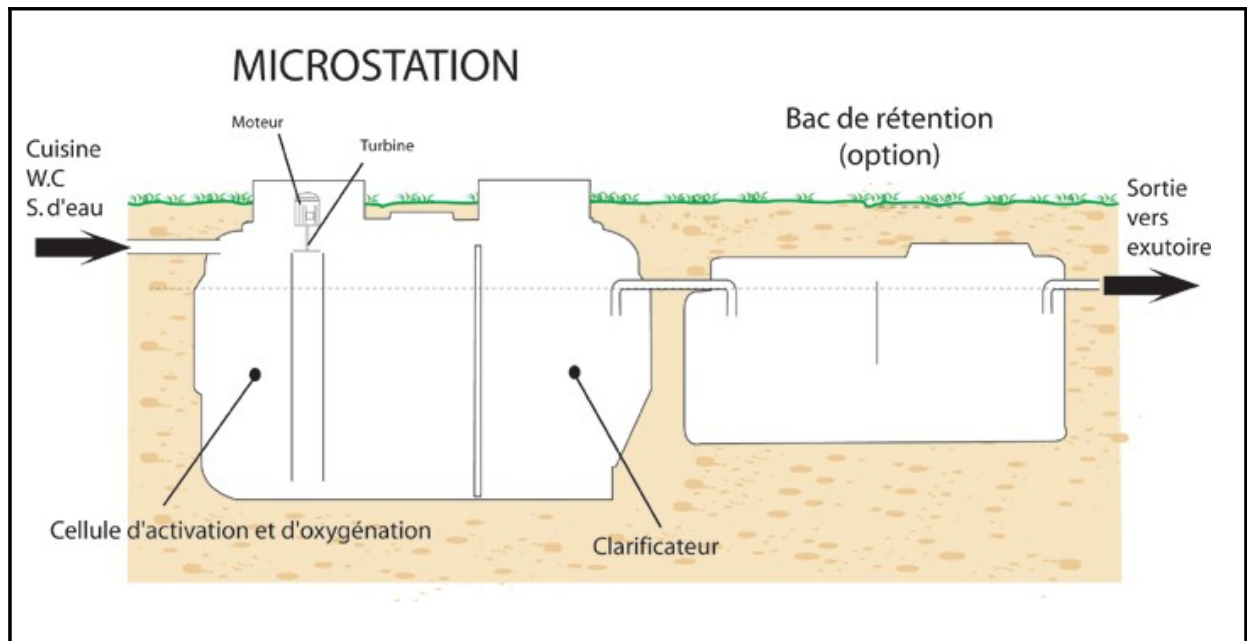
NOMBRE D'USAGERS PERMANENTS PAR LOGEMENT : _____
NATURE DES LOCAUX (si usage autre qu'habitation) : _____

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ALIMENTATION PUBLIQUE
 ALIMENTATION PRIVEE

PUIITS profondeur : _____
 FORAGE profondeur : _____

UNITÉ D'ÉPURATION BIOLOGIQUE À BOUES ACTIVÉE « Microstation Gamme OXY »



TYPE DES MICROSTATIONS D'ÉPURATION Et nombre d'utilisateurs maximums admissibles

CARACTERISTIQUES	OXY 8	OXY 15	OXY 30
Volume bassin Aération en litres	2000	2500	5000
Volume clarificateur en litres	1000	2500	2500
Pollution journalière	0,48 Kg DBO	0,90 Kg DBO	1,8 Kg DBO
Débit de pointe (coefficient 3)	0,188 m ³ /H	0,310 m ³ /H	0,62 m ³ /H
Puissance aérateur	0,37 KW	0,37 KW	2 X 0,37 KW

Pour les modèles OXY 15 et OXY 30, une pompe installée dans le bac de rétention assure le recyclage des boues.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

Les unités d'épuration biologique à boues activées de la gamme « OXY », reçoivent toutes les eaux usées (eaux vannes et eaux ménagère), à l'exclusion des eaux de pluie.

Les microstations travaillent sur le principe d'une oxygénation forcée (boues activées).

L'effluent arrive dans la cellule d'activation où s'opère une oxygénation favorisant le développement des bactéries aérobies. Cette oxygénation est réalisée par une turbine entraînée par un moteur électrique (deux moteurs pour l'OXY30), fonctionnement périodique de 2 à 5 mn toutes les 15 mn programmé par minuterie. La turbine en rotation aspire par le clapet d'aspiration les boues déposées au fond de la cellule d'activation. Elle assure un brassage énergique de l'effluent, provoquant l'oxygénation.

L'effluent traité se sépare de la plus grande partie de ses boues dans le clarificateur. Ces boues déposées sont recyclées partiellement. Les matières résiduelles minéralisées encore en suspension, sont stockées dans le clarificateur avant évacuation.

Les eaux purifiées transitent par le bac de rétention destiné à piéger d'éventuels rejets accidentels de boues, et débouchent dans l'exutoire par l'intermédiaire d'un regard de prélèvement.

AFIN D'ASSURER UN ENTRETIEN ET UNE MAINTENANCE EFFICACE, IL EST CONSEILLÉ DE SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ENTRETIEN AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE.

BASE DE CALCUL :

- | | | |
|-------------|--------------------------|---|
| ✓ Débit | 165 L / habitant / jour | Rétention de l'effluent en cellule d'activation :
En moyenne 24 H
En pointe..... 8,10 H |
| ✓ Pollution | 60 g / DBO / E.H. / jour | Vitesse ascensionnelle dans le clarificateur :
En débit de pointe..... 0,33 m / H |

GARANTIE DE TRAITEMENT :

(Dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien).

- ✓ DBO ≤ 40 mg / L
- ✓ MES ≤ 30 mg / L
- ✓ DCO ≤ 120 mg / L

La présente demande dûment remplie est à transmettre à la mairie du lieu de construction accompagné des documents suivants :

- UN PLAN DE SITUATION PERMETTANT DE LOCALISER LE TERRAIN PAR RAPPORT A L'AGGLOMERATION ET AUX VOIES DESSERTES.
- UN PLAN DE MASSE AU 1/500ème PRECISANT :
 - x LA POSITION DE L'IMMEUBLE ET DES IMMEUBLES VOISINS.
 - x LA POSITION DES DIFFERENTS ELEMENTS COMPOSANT L'INSTALLATION.
 - x L'EMPLACEMENT DES PUIITS, SOURCES OU CAPTAGES.
 - x LE SENS DES PENTES DU TERRAIN.
 - x EVENTUELLEMENT L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES)

Fait à _____ Le _____

Signature du pétitionnaire

Signature de l'installateur (éventuellement)

AVIS DE LA MAIRIE

N° DOSSIER :

Le _____

Cocher d'une croix les éléments composant la filière préconisée.